

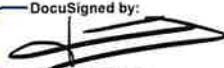
A+A RESEARCH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 500 000 Euros
Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène
69002 LYON

791 074 669 R.C.S. LYON

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme
La Présidente
Pour la Société DENTRESSANGLE
M. Jean-Louis SAVOYE

DocuSigned by:

F47D25F00C10464...

Désignation de l'entreprise : SAS A+A RESEARCH										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	302 024	FH		FI	302 024	301 646			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	302 024	FK		FL	302 024	301 646			
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	1			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	302 025	301 647		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	385 811	623 041			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 183	1 135			
	Salaires et traitements *					FY					
	Charges sociales (10)					FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \end{array} \right.$	HS			GA					
						GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD					
	Autres charges (12)					GE	7	2			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	387 000	624 178			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(84 975)	(322 531)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	940 026	1 123 842			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN		312			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	940 026	1 124 154			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	40 009	41 170			
	Différences négatives de change					GS	71	193			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)						GU	40 080	41 363			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	899 946	1 082 791			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	814 972	760 260			

Désignation de l'entreprise SAS A+A RESEARCH										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		5 899 203	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		5 899 203	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 401		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		360 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 401	360 000	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 401)	5 539 203	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(162 581)	(238 943)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 242 052	7 325 004	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	265 900	786 598	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	976 152	6 538 406	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							IG			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IH		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									IJ		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									IK		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									HX		
	(9)	Dont transferts de charges									RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5									RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A1		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A2		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9									A3		
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8									A4		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
PENALITES										130			
IFOP GARANTIE PASSIF 2022										1 271			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

A+A RESEARCH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 500 000 Euros
Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène
69002 LYON

791 074 669 R.C.S. LYON

BILAN : ACTIF - PASSIF

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme
La Présidente
Pour la Société DENTRESSANGLE
M. Jean-Louis SAVOYE

DocuSigned by:

F47D25F00C10464...

Désignation de l'entreprise : SAS A+A RESEARCH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 30 Bis Rue St Hélène		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 7 9 1 0 7 4 6 6 9 0 0 0 1 5		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31122023				
		N-1 31122022				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AC		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	15 855 587	15 855 587
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		1 123 842
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		11 278
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	60 000	60 000
TOTAL (II)		BJ	BK	15 915 587	17 050 708	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	271 709	241 085
		Autres créances (3)	BZ	CA	6 557 029	4 858 203
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	90 287	1 145 810	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 919 024	6 245 098	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	22 834 611	23 295 806	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	60 000	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-	Stocks :		Créances :	
sations :						

Désignation de l'entreprise SAS A+A RESEARCH			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 500 000)	DA	5 500 000	5 500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	550 000	408 412	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	11 272 921	4 876 103	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	976 152	6 538 406	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	495 941	495 941	
		TOTAL (I)	DL	18 795 014	17 818 862
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	650 046	1 290 974	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 792 399	3 643 543	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	499 170	481 449	
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 285	40 181	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1	1	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	3 986 900	5 456 149	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	52 698	20 796
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	22 834 611	23 295 806	
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 700 257	4 819 641	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	137	16 497	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



A+A RESEARCH

Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène – 69002 LYON
Société par actions simplifiée au capital de 5 500 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

**RSM Paris**

26, rue Cambaceres

75 008 Paris

France

Tel : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

A+A RESEARCH

Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène – 69002 LYON

Société par actions simplifiée au capital de 5 500 000 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société A+A RESEARCH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A+A RESEARCH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres de participations » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues par la direction avec les données financières de chacune des filiales ainsi que leurs perspectives d'avenir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 juin 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Paul-Evariste Vaillant".

Paul-Evariste VAILLANT

Associé

A+A RESEARCH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 500 000 Euros
Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène
69002 LYON

791 074 669 R.C.S. LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 976 151,96 Euros, augmenté d'une somme de 1.523.848,04 Euros prélevée sur le compte « Autres réserves », soit la somme distribuable de 2.500.000 Euros, de la manière suivante :

- Distribution de dividendes pour 2.500.000 Euros

En conséquence, chaque action percevra un dividende de 0,4545 Euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45.867,23 Euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2.454.132,77 Euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er Janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 Novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 JUIN 2024

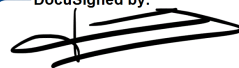
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente

Pour la Société DENTRESSANGLE

Monsieur Jean-Louis SAVOYE

DocuSigned by:

F47D25F00C10464...

A+A RESEARCH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 500 000 Euros
Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène
69002 LYON

791 074 669 R.C.S. LYON

ANNEXES AU BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme
La Présidente
Pour la Société DENTRESSANGLE
M. Jean-Louis SAVOYE

DocuSigned by:

F47D25F00C10464...

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2024 par le Président de l'entreprise.

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Selon les dispositions des articles 332-1 renvoyant sur l'article 321-10 du PCG, il a été opté pour l'incorporation des frais d'acquisition des titres de participation (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) au coût d'acquisition des titres. La déduction fiscale est alors assurée par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires.

Les frais d'acquisition font l'objet d'un étalement sur cinq ans sous forme d'amortissements dérogatoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment de la quote part de A+A RESEARCH SAS dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux plus-values latentes et / ou de perspectives de résultats prévisionnels futures arrêtés par la Direction.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation calculée individuellement en fonction du risque d'irrécouvrabilité estimé.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des soldes débiteurs des comptes de banques. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Emprunts obligataires convertibles

Les obligations convertibles en actions sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Indemnités de départ à la retraite

La société n'a pas de salariés ayant 5 ans d'ancienneté.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
• Titres de participations	15 855 587			15 855 587
• Créances rattachées à des participations	1 123 842		1 123 842	0
• Prêts et autres immobilisations financières	71 278		(1) 11 278	60 000
Immobilisations financières	17 050 707		1 135 120	15 915 587
ACTIF IMMOBILISE	17 050 707	0	1 135 120	15 915 587

(1) Remboursement Prêt Frédéric DABI dans le cadre de la vente des Titres IIMR (Société mère de IFOP)

ETAT DES CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 888 737 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	60 000	60 000	
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			
Créances Clients et Comptes rattachés	271 709	271 709	
Autres	6 557 028	6 557 028	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	6 888 737	6 888 737	

Le poste « Autres créances » correspond principalement :

- A la créance d'impôt société pour 1 886 K€
- Aux comptes courants pour 4 586 K€
- A la créance de TVA pour 85 K€

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 500 000.00 € décomposé en 5 500 000 titres d'une valeur nominale de 1.00 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 500 000	1.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 500 000	1.00